

Multilatérale avec la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

9/04/24

Contexte

Ont assisté à cette réunion multilatérale toutes les organisations syndicales (OS) représentatives. La Ministre était accompagnée de tout un aéropage (notamment des membres du cabinet, de la direction générale des ressources humaines, de la direction générale de la recherche et de l'innovation, ainsi que de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle), mais seule la Ministre a parlé. Pour Sud éducation et Sud Recherche notre délégation était constituée de Janique, Kevin & Victor. Ne sont rapportés ici que les propos de la Ministre et ses réponses aux interventions des organisations syndicales. La déclaration de Sud éducation et Sud Recherche est dans un autre [document](#).

Interventions de S. Retailleau

Multilatérale qui avait été annoncée dans les réunions bilatérales de ce début d'année [NDLR : invitation que nous avons déclinée¹]

La Ministre se réjouit de signature de l'accord sur la protection sociale complémentaire la veille au niveau des 3 périmètres ministériels (Éducation nationale, Enseignement supérieur recherche et Jeunesse & sports).

Elle nous annonce que cette réunion multilatérale sera ensuite suivie par des réunions en bilatérale avec le cabinet sur certains sujets et sous la forme de réunion de travail (GT) sur au moins 2 sujets. Ils verront aussi comment organiser les échanges sur d'autres sujets, pas forcément identifiés.

Les points abordés :

- Le budget : et notamment l'impact des coupes budgétaires de février
- Les suites que compte donner le ministère au discours Macron du 7 décembre sur la recherche : agences de programme, simplification et acte 2 de l'autonomie
- Le projet de réforme de la formation initiale des professeur-es du 1er et 2nd degrés
- - Et deux questions diverses abordées par les organisations syndicales : Le rapprochement de l'Institut Paul-Émile Victor (IPEV) et de l'Ifremer et la question du bilan des établissements publics expérimentaux.

¹ Pour info, voici le message que nous avons adressé à la Ministre pour lui signifier notre refus :

Madame la Ministre,

Nous vous remercions pour cette proposition d'entrevue.

Toutefois eu égard à votre engagement non-tenu de démissionner en cas d'adoption de la loi immigration, nous ne pouvons que respectueusement décliner.

En effet, cette loi légitime les idées d'extrême-droite et déroule un tapis rouge à cette idéologie antirépublicaine en vue de l'élection présidentielle de 2027. Revenir sur votre engagement de démissionner est un pas de plus dans la normalisation de cette menace majeure pour notre démocratie, menace que l'Union Syndicale Solidaires combat, elle, sans aucune réserve.

Veillez agréer Mme la Ministre, l'expression de nos meilleures salutations.

Budget

Situation budgétaire liée au contexte économique global et concerne l'ensemble des établissements.

Plus largement : **gel des crédits** annoncé à la fin de février

À l'instant t comprendre les impacts dans les sommes coupées :

900M€ qui touchent la Mires (mission interministérielle recherche et l'enseignement supérieur)

Sur les 900M€ :

- 588M€ sur MESR
- 190M€ sur espace (min de l'économie)
- 100M€ sur énergie (min de l'économie)
- 10M€ sur l'agriculture et d'autres petits morceaux sur les autres ministères.

Sur les 588M€, la réserve de précaution du ministère (ce n'est pas les fonds de roulement) en constitue les 2/3 (434M€).

Le reste, il s'agit de reports :

- Sur le pluriannuel immobilier, en dehors de tout projet « étudiant » (sur certains CPER).
- Deuxième point décalage : des projets d'investissement sur des équipements de recherche (renégociation par exemple sur ITER où des retards avaient été prévus et seront donc reprogrammés)
- Dernier point, c'est l'ajustement sur les appels à projet de l'ANR : Il ne s'agit pas de prévoir le retour en arrière ; on ne va pas toucher sur l'évolution sur taux de succès qui va rester à 24%, ni de toucher aux projet en cours ou qui viennent d'être acceptés => c'est juste la marche à venir de la LPR (on ne montera pas le taux à 27% de réussite) qui est remise en cause.

Rien n'est pris sur les moyens des établissements

Le Programme 231 vie étudiante n'est pas touché (Crous, vie étudiante)

Concernant les moyens « recherche » : Ce qui était soclé (rémunérations et moyens pour labos) n'est pas touché ; toutes les mesures RH de la LPR ne sont pas touchées.

Ne sont pas concernés France 2030 et les plans d'investissement d'avenir puisque les économies sont budgétaires et ne concernent pas les projets d'investissement et d'avenir.

En fait, c'est plutôt le moyen ou long-terme qui sera touché, *i.e.* au moment où on mobilise normalement la réserve de précaution.

Complément en réponse aux questions : Sur les réductions budgétaires et la LPR : elle ne doit pas être

touchée : c'est sa ligne rouge.

Les 30M€ de réduction pour l'ANR, c'est sur un budget de 25Md€ => elle peut le prendre ailleurs, mais estime que maintenir à 24% le taux de réussite au lieu de le faire passer à 27%, c'est acceptable.

Il n'y a pas d'allocation de budget récurrent qui ait été diminuée. Les budgets des UMR, s'ils ont été affectés, c'est de la politique des internes établissements que ça relève. Les 10% de la LPR pour les labos ont été versés à tous les établissements (universités et organismes) => après, c'est la politique des établissements de les distribuer dans les UMR ou pas...

Suites du discours Macron du 7 décembre

Évolution de la recherche avec comme objectif rendre le système plus lisible, plus efficace plus performant. Renforcer le rôle des acteurs en particulier sur les volets recherche et innovation. Un an d'expérimentation jusqu'en juillet 2025 et formaliser fin 2025 une feuille de route et de la mise en place de chacune de ces évolutions.

1) Confier aux grands organismes de recherche la mission de créer et coordonner des **agences de programme**

Leur mission est de coordonner l'ensemble des acteurs dans leur thématique.

Vrai mandat pour chaque agence => lettre de mission en interministériel signée par la tutelle qui confie la coordination à l'ONR et impliquer les autres ministères, même s'ils ne signent pas formellement.

Implication large :

Ministère + acteurs académiques + industriels + associations...

=> 7 agences créées.

Complément en réponse aux questions : Sur les moyens associés aux agences de programme : il y a eu un déblocage d'1 Md€. Lettre de mission des agences de programme devraient être publiques : il y aura des réunions sur ces sujets-là => et on vous donnera les lettres de mission si les ministères sont d'accord.

2) Dans le même temps, **évolution du paysage de la recherche**

Concernes les **universités** : Renforcer leur rôle de **cheffes de file sur leur territoire** ; deviennent les coordonnateurs de la recherche sur les territoires.

Changements par rapports aux partenaires pour une meilleure cohérence et coordination à l'échelle locale => Transposer aux universités à l'échelle locale du

territoire, l'équivalent des coordinations nationales confiées aux organismes nationaux de recherche.

• 1^{er} outil d'évolution du paysage : la simplification

Ça ne peut se faire sans renforcer la simplification (alléger les processus pour que ça tourne plus et mieux).

Pour lancer cette action de simplification : 17 sites pilotes volontaires qui travaillent pour mettre en place des actions fortes et visibles de simplification à leur échelle (feuilles de route pour chacun, qui ne sont pas les mêmes en fonction des sites).

Co-construction avec les acteurs autour de leur établissement => coordonner ces actions de simplification qui vont de la gestion des ressources à l'homogénéisation des règles :

=> questionnaires uniques ; garder les UMR, mais en simplifiant les modes de gestion côté recherche et innovation.

Au niveau national, le ministère regarde aussi pour simplifier certaines procédures : liquidation des missions, cumuls d'activité, qui constituent des freins à l'activité des chercheurs.

Groupe de travail constitué de 20 directeurs d'unité des 17 sites expérimentaux + des directeurs généraux des services : font remonter et partagent les bonnes pratiques.

Objectif : simplifier du ministère de tutelle jusqu'au laboratoire => enlever les couches (contrôle, gestion, plateforme...)

Un baromètre de la simplification est en cours de réalisation :

=> mesures concrètes au niveau des chercheur-es : mesures année n et n+1 pour voir les améliorations.

• 2^{ème} outil : l'acte 2 de l'autonomie

Repositionnement des universités qui doivent en conséquence **renforcer leur autonomie**

Un bilan de l'acte 1 de l'autonomie (la LRU) est aussi nécessaire : ce qui s'est mis en œuvre ou pas et pourquoi ?

Réflexion de fond autour de ce sujet : il s'agit de travailler pendant une année (jusqu'à l'été 2025).

Dans le cadre de l'acte 2, il s'agit de voir l'autonomie sur tous les volets : institutionnel, pédagogique, financier, en matière de ressources humaines.

9 établissements volontaires : porter devant leur conseil d'administration et expérimenter quelques nouvelles mesures de l'acte 2.

Réflexions autour des mesures acte 1 et aussi acte 2 si on en rajoute, puis bilan à la fin de l'année.

Complément en réponse aux questions : Sur les

contrats d'objectifs de moyens et de performance (COMP) des établissements qui vont expérimenter l'autonomie acte 2 : rien n'est défini => il faut que les établissements en parlent avec leur Conseil d'administration (CA) ; ils doivent inscrire les points supplémentaires à expérimenter dans leur COMP avec présentation devant les instances : Comité social d'administration (CSA) et CA.

Formation initiale des profs du 1^{er} et 2nd degré

Objectifs à atteindre :

• Professeur-es des écoles :

Améliorer l'identification de leur formations : même idée que l'évolution des Parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE). Formation dès la sortie du lycée.

Expliciter pourquoi il y a une baisse des candidat-es au recrutement.

Pour les profs du premier degré, assurer une formation pluridisciplinaire solide. Avoir une notion de spectre large en même temps qu'une formation professionnalisant solide.

Les deux années de formations spécifiques actuelles i.e. master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) seraient transformées en 5 avec un socle professionnalisant plus fort.

Stages en situation ne sont aujourd'hui qu'en fin de parcours ; même s'il existe une licence qui a déjà fait des formations de 1^{er} cycle (PPPE) elle ne concerne que trop peu d'élèves comparé au besoin => s'appuyer dessus pour créer ce premier cycle pluridisciplinaire.

Dès le bac, il y a aura une possibilité de postuler sur parcours sup à cette école normale du 21^{ème} siècle.

Master opéré dans les Inspé => sera plus professionnalisant.

Ce qui permettrait de fournir aux enseignants les outils nécessaires pour éduquer les élèves avec un parcours cohérent et complet en 5 ans.

Formation progressive à la réalité du métier = sur la pédagogie, mais aussi sur ce qui est autour du métier = pluridisciplinaire plus du professionnalisant qu'on trouvait dans les masters MEEF

Rémunération des masters.

Concours de recrutement : à Bac+3 concours complet pour ceux qui viennent d'ailleurs ou concours plus allégé pour celles et ceux qui suivent le parcours pluridisciplinaire spécifique. Formation pluridisciplinaire = en fonction de ce qu'on veut renforcer en fonction de l'évolution des élèves.

Master par alternance.

=> construire une maquette 1^{er} cycle et une pour le

master ex MEEF qui doit être changée.

Il s'agira d'un parcours similaire à ce qui se fait ailleurs : Allemagne, Italie

Les élèves ne sont professeur-es des écoles qu'à la fin du master : Bac+3, puis concours de pré-recrutement et titularisation à la fin du master.

Cadrage global est donnée sur ce parcours.

- **Enseignant-es du 2nd degré :**

Au niveau licence => licences disciplinaires qui devront mettre en place des options plus professionnalisantes pour la préparation du concours.

Élèves fonctionnaires au niveau du master et le M2 permettra la titularisation.

Calendrier :

Premiers concours en 2025

Rentrée 2025 = mise en place des L1 et le L2 et mise en place du M1 nouvelle formule

Anciens concours maintenus pour celles et ceux qui sont rentré-es en master en 2022

Prochaine réunion sur la réforme de la formation initiale dans 2 semaines.

Complément en réponse aux questions : Sur la formation initiale, ce qui est proposé n'est pas de sortir la formation de l'université.

Masters MEF seront maintenus dans une Inspé, elle-même dans une école normale.

Pour l'instant on garde les L et M dans les universités.

Il y aura une évolution des masters MEEF.

Les deux formations initiales (profs des écoles et celles et ceux du secondaire) ont une sortie visée à bac+5 :

Dans le 1er cas, pour les professeur-es des écoles, la formation sera plus fortement pluridisciplinaire à bac+3. Pour l'autre, il y a plus de disciplinaire dès le bac+3.

Ça reste dans les universités mais englobé dans structure co-pilotée par le MEN et MJS.

Les Inspé qui sont des composantes universitaires portent les masters.

Plusieurs licences multidisciplinaires existent déjà (PPPE) mais forment très peu d'élèves.

Pas de remise en cause des collègues qui participent déjà à la formation initiale.

Sur la rémunération des élèves en master, on a défendu un Master en alternance, mais sur la partie budgétaire c'est encore en discussion y compris sur les montants de rémunération qui ont été entendus dans la presse...

On fait cette réforme de la formation initiale pour le bien des collègues et des étudiant-es ; la situation est déjà

compliquée, il n'est pas utile d'en rajouter. On doit une information la plus juste possible.

Réponses aux questions diverses abordées par les 05

Réflexion lancée sur le rapprochement entre Institut Paul Émile Victor & Ifremer : c'est pour que l'IPEV et l'Ifremer prennent les choses en main, pour qu'ils proposent des choses. Il y a des pertes chaque année, car il y a des problèmes – et pas que financier - qui datent, en particulier à l'Ipev, mais il y a un fort soutien du Ministère car on en a besoin. On ne veut pas rester avec deux petites structures avec des gros problèmes d'infrastructure. Il n'y a pas eu de schéma donné. Par contre il n'y a pas de statu quo possible ; c'est le message qui a été passé : ils ne peuvent pas rester sans rien faire.

Sud fera remarquer que les collègues ne sont pas dupes : dans le cas de l'Inra et de l'Irstea, il était fait état de rapprochement au départ et ça s'est transformé en une fusion/absorption effective, à marche forcée, dans les mois qui ont suivis... Ce qui agacera la Ministre qui répondra que toutes les solutions sont possibles : « je n'ai pas dit que ce ne serait qu'un rapprochement, mais qu'il fallait réfléchir à des solutions de rapprochements ».

Bilan des établissements publics expérimentaux (EPE) : c'est l'HCERES qui le fait ; pour lancer la sortie de l'expérimentation, donc de l'EPE, il y a obligation d'évaluation par l'HCERES. Il y a des exemples d'EPE qui ne sont pas encore sortis de l'expérimentation, parce qu'il y a eu une demande de l'HCERES de décaler le passage en grand établissements.

Sud fera remarquer que la Ministre acte par ses paroles le fait que la seule sortie possible des EPE est le Grand établissement (« there is no alternative »), une des raisons majeures qui avaient conduit l'ensemble des organisations syndicales à s'opposer à l'ordonnance à l'époque. La Ministre répondra que formellement il est possible de revenir à la situation antérieure. Nous lui rétorquerons alors qu'après avoir tout changer dans les statuts de l'EPE, le retour en arrière est inenvisageable et que c'est bien en grand établissement qui pourront déroger à volonté au code de l'éducation que finiront les EPE ; ce qu'elle ne contredira pas...